



## ARRÊTÉ N° 35/2019 Portant mise à jour du Plan local d'Urbanisme de la Commune de MOYENMOUTIER

~~~

REÇULE:

2 4 AVR. 2019

SOUS-PREFEURICRE de SAINT-DIE des VC3GES

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-60, R 153-18 et R 153-53

Vu l'arrêté interprefectoral n°2804/2016 du 14/12/2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges issue de la fusion des communautés des communes de Saint-Dié-des-Vosges, de la Vallée de la Plaine, des Hauts-Champs, du Pays des Abbayes, du Val de Neuné et de Fave, Meurthe, Galilée,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2469/2017 du 13/12/2017 portant adhésion des communes de Bois de Champ, Mortagne et les Rouges-Eaux à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 11 octobre 2007, révisé le 21 janvier 2010, modifié le 11 avril 2013 et modifié simplifié le 09 septembre 2015.

Vu les arrêtés préfectoraux n°26/2019/ENV et 27/2019/ENV du 21/01/2019 portant création de Secteurs d'Information des Sols (SIS)

Considérant que les annexes du Plan Local d'Urbanisme de MOYENMOUTIER ne sont pas à jour

## **ARRÊTE**

Article 1: le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MOYENMOUTIER est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet ont été reportés aux servitudes, suivant les documents annexés (arrêtés préfectoraux, liste parcellaire cadastrale et plan), les Secteurs d'information des Sols relatifs aux sites « Abramante » et « Lagunes Peaudouce »

Article 2: la mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, à la Mairie et à la Sous-Préfecture de Saint-Dié-des-Vosges.

Article 3: le présent arrêté sera affiché à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et à la mairie de MOYENMOUTIER durant un mois.

Article 4 : le présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture de Saint-Dié-des-Vosges.

Saint-Dié-des-Vosges, le 18 avril 2019

Le Président,

David VALENCE